

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 26 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 janvier 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, DEPRES Sabrina.

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de présents : 08  
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

Mme PENASCAIS Sylvie a donné pouvoir à Mme PAIRAULT Stéphanie  
M. BARRAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme DEPRES Sabrina.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 40 et débute par la lecture du compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2023 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

### **I – DELIBERATIONS**

#### **Délibération n° 01 : Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget N-1**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023) à savoir dans la limite de **41 925 euros**.

#### **Délibération n° 02 : Mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et d'adhésion à la démarche CDG79.**

Le Maire présente aux conseillers le mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et propose d'adhérer à la démarche CDG79.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de donner Mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et prend acte que l'adhésion à la démarche CDG79 sera soumise ultérieurement à la décision par délibération du conseil municipal.

#### **Délibération n° 03 : Report de la mise en place de la nouvelle tarification cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

Suite au retard dans le marquage des concessions à régulariser dans le cimetière (intempéries), le Maire propose aux conseillers de reporter au 1<sup>er</sup> juillet 2024, la mise en place de la nouvelle tarification cimetière initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de reporter la mise en place de la nouvelle tarification cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Délibération n° 04 : Avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires.**

Le Maire présente aux conseillers l'avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires. Cet avenant concerne l'augmentation du taux de gestion de la prestation du CDG79 dans ce domaine qui passent de 4,5% à 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires.

**Délibération n° 05 : Création d'un poste d'adjoint technique 35h/hebdo.**

Le Maire présente aux conseillers les conditions de création d'un poste d'adjoint technique 35 h/hebdomadaire et explique qu'il est nécessaire de créer ce poste dans l'objectif de stagiairiser l'agent actuellement contractuel en CDD.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint technique 35 h/hebdomadaire

**II – QUESTION DIVERSES**

- a) Une réflexion est menée pour déterminer l'attribution d'une prime exceptionnelle pour l'agent communal actuellement contractuel.
- b) Dans le cadre de l'étude menée sur l'opportunité de création d'une Commune nouvelle, le maire présente au conseil le pré-rapport établi par le bureau d'études OCP à la fin de la phase 2 et les scénarii qui en découlent. A la suite de nos échanges, à l'unanimité des présents, le conseil municipal indique qu'il convient de poursuivre l'étude en engageant la phase 3 qui permettra d'approfondir et d'apporter des réponses sur les sujets de questionnement qui subsistent. Il a été précisé que cette phase 3 implique l'engagement des élus de toutes les communes à participer à des groupes de travail à venir aux fins de construire sereinement ce que sera le fondement de l'éventuelle commune nouvelle. A savoir que cette construction conditionnera pour certains son intégration dans la commune nouvelle, intégration qui fera l'objet d'un débat et d'une délibération en conseil municipal à l'issue de la phase 3.
- c) Le maire explique aux conseillers qu'il envisage de stagiairiser l'agent communal actuellement contractuel sur le poste créé et objet de la délibération n°5 (indiquée supra). Les conseillers approuvent ce changement de statut de l'agent.
- d) Un point est fait sur la procédure de recrutement d'un agent technique (contrat CDD) suite au départ de l'agent actuellement en poste (muté à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 auprès de l'Agence Technique Territoriale du Mellois et Haut Val de Sèvre où sa candidature a été retenue).
- e) Selon disponibilité de ses membres, la prochaine réunion de la Commission Cimetière aura lieu le 02/02/2024 à 14h00.
- f) Une réflexion est menée sur l'éventuel achat de terrain (parcelle ZA0100) en prévision de travaux de voirie prévus allée des châtaigniers (problème évacuation eaux pluviales qui inondent la chaussée).
- g) La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 22/03/2024 à 20h30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance,  
Bernard GRANDIN



Le Maire,  
François GRASSWILL

